

Toulouse le 19 novembre 2008

Lettre ouverte

Monsieur le Président
De l'Université de Toulouse le Mirail

Monsieur le Président,

Nous avons noté que le Conseil d'Administration du 18 novembre 2008 a réagi positivement à votre signature avec les représentant(e)s de nos organisations syndicales, d'un accord qui porte sur le versement d'une prime aux collègues agents non titulaires (ANT).

Cet accord ne porte que sur une partie de l'une des 6 revendications des personnels

Nous vous rappelons ci-dessous le cahier des revendications qui restent à négocier :

A) ARTT

L'Université de Toulouse 2 le Mirail applique, en matière d'horaires et de congés, toutes les clauses de l'accord local ARTT.

Cet accord est applicable à tous les personnels BIATOS gérés sous l'autorité du Président de l'université, titulaires et non titulaires et ce, quels que soient les supports budgétaires utilisés pour leur rémunération et le lieu d'exercice.

B) PRIME EXCEPTIONNELLE

L'université de Toulouse le Mirail verse une prime à tous les agents titulaires de catégorie C, gérés sous l'autorité de son Président et ce, quel que soit le lieu d'exercice.

Cette prime est identique à celle versée aux ANT.

Versement de la prime avec la paye de décembre 2008

C) TEMPS PARTIEL IMPOSÉ

L'Université de Toulouse le Mirail propose un contrat à temps complet à tous les agents non titulaires, gérés sous l'autorité de son Président, quels que soient les supports budgétaires utilisés pour leur recrutement et leur lieu d'exercice.

Pour mettre en œuvre cette mesure, l'université inscrit dans son budget 2009, un crédit de 150 000 euros. Une DBM complètera, si nécessaire.

Date d'application de la mesure : 1^{er} avril 2009

D) RÈGLES DE GESTION DES ANT

L'Université améliore la gestion des personnels non titulaires et ce, quels que soient les supports budgétaires utilisés pour leur rémunération et le lieu d'exercice, en leur appliquant des règles calquées sur le statut des personnels ITRF.

Pour mettre en œuvre cette mesure, l'université inscrit dans son budget 2009, un crédit de 100 000 euros. Une DBM complètera, si nécessaire.

Date d'application de la mesure : 1^{er} avril 2009

E) ADÉQUATION FONCTIONS/GRADE

L'Autorité universitaire met en œuvre tous les moyens pour réaliser l'adéquation fonctions/grade de tous les personnels BIATOS, quels que soient les supports budgétaires utilisés pour leur recrutement et leur lieu d'exercice

L'adéquation fonctions/grade comprend l'ancienneté de chaque agent.

Date d'achèvement de l'enquête : 31 mars 2009

F) RÉGIME INDEMNITAIRE : TRANSPARENCE ET ÉQUITÉ

L'Autorité universitaire transmet aux organisations syndicales, dès la communication par le Ministère, le montant des primes statutaires attribuées par celui-ci, par corps (ASU, ITRF, BIBLIOTHÈQUES) et par catégorie (A, B, C).

Elle applique intégralement le taux d'augmentation des primes décidé par le Ministère, à chaque corps (ASU, ITRF, BIBLIOTHÈQUES) et chaque catégorie (A, B, C).

Elle met tout en œuvre pour abonder, sur son budget, l'enveloppe indemnitaire, statutaire, versée par le Ministère, afin d'harmoniser le montant des primes entre les 3 filières.

Elle communique aux organisations syndicales, le montant de tout autre crédit destiné à un versement de prime et négocie avec les organisations syndicales les modalités d'attribution.

Date d'application : 1^{er} janvier 2009

G) FORMATION DES PERSONNELS

L'Autorité universitaire renforce les moyens et les dispositifs de formation des personnels BIATOS.

Ces formations sont dispensées sur le temps de travail.

Monsieur le Président vous avez, avec ce premier accord, engagé l'incontournable dialogue social avec les organisations syndicales.

Ce dialogue social, s'il s'inscrit dans le temps, ne doit pas s'interrompre.

Les personnels BIATOS qui nous ont mandaté ne l'admettraient pas !

Nous vous demandons la poursuite des négociations et vous invitons à nous rencontrer dès lundi 24 novembre 2008.

Dans l'attente de votre réponse et convaincus que vous partagez avec nous la volonté d'aboutir à un accord social, veuillez croire, Monsieur le Président à notre dévouement pour l'université service public et pour ses personnels.

Le représentant de la CGT



Le représentant de la FSU



Le représentant de SUD

